



## CSA AP, C'EST NON !

Le bloc syndical tient tout d'abord à rendre hommage au dévouement de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire qui ont fait l'objet, depuis mercredi dernier, d'un déferlement de violence sans précédent. Par leur abnégation et leur sang-froid, ils ont défendu les établissements, structures et services, suppléant ainsi, nos camarades des forces de sécurité intérieure occupées à rétablir l'ordre républicain, cela tout en garantissant la continuité du service public. Nous avons une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui ont eu leurs véhicules incendiés ainsi que notre collègue du CP de Nanterre qui a été traqué comme un animal par des émeutiers qui voulaient se payer du bleu.

Une chose est sûre, l'administration pénitentiaire est en danger, des dangers extérieurs mais aussi des dangers venant de l'intérieur, c'est-à-dire institutionnel, car elle n'attire plus... Face aux violences subies par notre administration, face au mépris affiché pour notre profession, nos personnels ont besoin non seulement d'un véritable soutien mais aussi d'une véritable reconnaissance.

C'est pour cette raison que le 13 juin dernier, le bloc syndical a déposé une demande d'ouverture de négociations dans le cadre d'un accord collectif auprès de l'administration pénitentiaire. La réponse faite par le DAP adopte un style purement administratif et est dépourvue de toute prise en compte du caractère d'urgence d'ouvrir de réelles discussions pour l'obtention d'une véritable réforme d'envergure pour les personnels de surveillance.

Nul doute que les 60% de représentativité du bloc syndical, opposé à toutes formes de contractualisation, obligent le DAP à jouer la montre. Pourtant, cette recette appliquée à la police et la gendarmerie nationales s'avère, après de nombreuses années de mise en œuvre, un échec cuisant.

Pour une « réforme historique », le problème de l'attractivité de nos métiers doit être envisagé dans sa globalité : le volet statutaire, le volet indemnitaire mais aussi et peut-être surtout le volet des conditions de travail.

Le DAP n'a-t-il pas le devoir et la responsabilité de promouvoir nos métiers pénitentiaires et de reconnaître le travail accompli sur le terrain, dans la douleur, par ces personnels pourtant en perte de sens de leurs missions ?

N'a-t-il pas non plus le devoir et la responsabilité de porter une réforme en capacité d'atteindre l'ensemble des objectifs visés : revalorisations statutaire et indemnitaire, amélioration significative des conditions de travail, en particulier la sécurité des personnels dont il a la charge ?

N'est-il pas du devoir et de la responsabilité du DAP de veiller à la santé des personnels dont il a la charge ? Cela passera nécessairement par la révision des organisations de service pour permettre le respect d'un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

N'a-t-il pas non plus le devoir et la responsabilité d'offrir aux jeunes recrues (élèves et stagiaires) un accueil et une formation dignes de ce nom ?

Aujourd'hui, le projet du bloc syndical, avec la construction d'un corps en deux grades, permet en premier lieu à tous les surveillants un déroulé de carrière linéaire jusqu'à l'échelon sommital du premier grade, sans contraintes, reconnaissant ainsi leur évolution professionnelle et l'expérience acquise au fil des ans. En deuxième lieu, il répond à la demande légitime des premiers surveillants et majors de voir leurs grilles fusionnées en un seul grade.

Il s'agit là d'un projet ambitieux, capable de redonner de l'attractivité à notre profession, cohérent et à même d'apporter la légitime reconnaissance tant attendue par des personnels épuisés et écoeurés par une administration totalement décorrélée de la réalité et des besoins du terrain et incapable de voir leur quotidienne souffrance au travail.

Au regard de l'absence de volonté de nourrir un véritable dialogue social au sein des instances de concertation de la DAP, le bloc syndical, en syndicats responsables, ne peut cautionner ce comportement anti-démocratique et donc siéger au CSA AP de ce jour.

Paris, le 4 juillet 2023

Pour l'UFAP UNSa Justice,  
le Secrétaire Général,



Emmanuel CHAMBAUD

Pour la CGT Pénitentiaire,  
le Secrétaire Général,



Samuel GAUTHIER

Pour le SPS,  
le Secrétaire Général,



Jérôme MASSIP